

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 1 NOVEMBRE 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe**

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Offre de services juridiques Me Poupart 2023
- 1.3 Modification règlement 730-18 – terme du règlement
- 1.4 Nomination maire suppléant
- 1.5 Correspondance

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Adoption de la grille tarifaire de la SPA des Cantons pour 2023
- 2.3 Correspondance
  - a) Bulletin info 20 au 27 septembre 2022
  - b) Bulletin info 28 septembre au 4 octobre 2022
  - c) Bulletin info 4 au 11 octobre 2022
  - d) Bulletin info 12 au 18 octobre 2022
  - e) Bulletin info 19 au 25 octobre 2022

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Campagne de financement – Fondation au Diapason
- 4.3 Autorisation de contribution financière – Fondation Claude De Serres
- 4.4 Correspondance

#### **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini**

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Autorisation de signatures – Renouvellement convention d'exploitation avec la SHQ
- 5.3 Autorisation paiement – Budget révisé 2022 OHBM
- 5.4 Correspondance

#### **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Octroi contrat – Collecte des conteneurs
- 6.3 Correspondance
  - a) Procès-verbal du 13 septembre 2022
  - b) Procès-verbal du 27 septembre 2022

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

#### **7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-25
- 7.3 Demande de modification du règlement de zonage pour Atelier Tréma
- 7.4 Adoption du règlement 699-22-24
- 7.5 Correspondance
  - a) Registre des permis pour le mois d'octobre
  - b) PV du CCU

#### **8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de signature d'un acte de servitude temporaire – Projet de reconstruction du pont Groat avec le MTQ
- 8.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 625-22-5 – Circulation et stationnement
- 8.4 Autorisation paiement – Décompte progressif 3 – Réfection des rues Dutch et Claves
- 8.5 Correspondance
  - a) Lettre FCEI

#### **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

#### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Marie-Claude Bélisle, adjointe.

22-11-299

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-11-300

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 10.1 Autorisation de signature d'une entente – Station de surveillance hydrométrique
- 10.2 Demande de révision des limites de vitesse à 40 km/h sur la rue Dutch (route 235) entre les rues Philipsburg et Taylor

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 28 octobre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue ou n'a été soumise par un citoyen dans la salle.

22-11-301

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-11-302

**Offre de services juridiques Me Poupart 2023**

Considérant que la Ville veut s'assurer d'un soutien juridique adéquat pour les différents points nécessitant une opinion légale, sur tous les aspects de l'administration et du contentieux municipal;

Considérant l'offre de services juridiques accordée à Poupart & Poupart avocats inc. à titre de contentieux externe pour l'année 2022, et ce en vertu de la résolution 21-11-352;

Considérant l'offre de service juridique, sur une base de tarif annuel et forfaitaire offert pour l'année 2023 pour un montant de 5 000 \$ avant taxes et déboursés, et ce, pour un service juridique à demande d'opinions légales et écrites sur tous les sujets de l'administration de la Ville de Bedford qui comprend notamment l'aménagement du territoire, de l'environnement, la réglementation, la gestion contractuelle et le contentieux.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement à Poupart et Poupart Avocats inc., d'un montant de 5 748,75\$ incluant les taxes, et ce pour les services juridiques offerts durant l'année 2022.

Que ce conseil accepte ladite offre de services juridiques détaillée ci-haut, à la firme Poupart & Poupart avocats Inc. pour un montant forfaitaire annuel de 5 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2023, payable au mois d'octobre de l'année courante.

Que les sommes payables pour l'année 2023 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-303

**Modification règlement 730-18 – terme du règlement**

Considérant que l'article 2 du règlement 730-18 prévoit qu'aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 200 000 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans;

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement 730-18 afin de déterminer le terme de l'emprunt.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que l'article 2 du règlement numéro 730-18 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 200 000 \$ sur une période de 20 ans.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

22-11-304

**Nomination maire suppléant**

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil désigne à compter du 2 novembre 2022 le conseiller Yves Gnocchini à titre de maire suppléant de la Ville de Bedford pour un terme de 4 mois, se terminant le 7 mars 2023.

ADOPTÉE

22-11-305

**Adoption de la grille tarifaire de la SPA des Cantons pour l'année 2023**

Considérant que la Société protectrice des animaux des Cantons (SPA) est un organisme à but non lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service de contrôle et de protection des animaux;

Considérant que la SPA des Cantons est l'organisme mandaté pour effectuer le contrôle animalier sur le territoire de la Ville;

Considérant la réception de la nouvelle grille tarifaire pour l'exercice financier 2023.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte la grille tarifaire effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Que les sommes applicables au présent mandat soient prévues lors de l'élaboration du budget de l'année 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-306

**Campagne de financement – Fondation au Diapason**

Considérant que La Fondation au Diapason lance officiellement sa 22<sup>e</sup> édition de la campagne de financement par la vente de poinsettias;

Considérant que les profits de cette vente serviront à soutenir la mission du Diapason, soit d'offrir gratuitement des soins palliatifs et des services d'accompagnement pour les personnes en fin de vie et leurs proches, dans les communautés de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise la participation à la campagne de financement au montant de 600 \$ pour la campagne de poinsettias de La Fondation Au Diapason.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-307

**Autorisation de contribution financière – Fondation Claude De Serres**

Considérant que la Fondation Claude De Serres sollicite la Ville de Bedford dans le cadre de leur levée de fonds;

Considérant que l'organisme désire un engagement de contribution financière récurrente de 3 ans afin de permettre la pérennité de l'organisme.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de verser la somme de 750 \$ en 2022, de 800 \$ en 2023 et de 850 \$ en 2024 à la Fondation Claude De Serres pour leur permettre d'acquérir, de renouveler et d'entretenir les équipements fournis à la population.

Que les sommes prévues pour les années 2023 et 2024 seront prévues lors de la préparation budgétaire de ces années.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-308

**Autorisation de signature – Renouvellement convention d'exploitation avec la SHQ**

Considérant que la réception du renouvellement de la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) et l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi (OHBM);

Considérant que cette entente prévoit le paiement par la Ville de subventions dans une proportion de 10 % du déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier, et ce, pendant toute la durée de ce renouvellement.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le maire Claude Dubois a signer au nom de la Ville de Bedford le renouvellement de la convention d'exploitation.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-309

**Autorisation paiement – Budget révisé 2022 OHBM**

Considérant que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a communiqué le 16 septembre 2022, le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi pour l'année 2022, la contribution de la Ville passant de 35 722 \$ à 35 741 \$.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil approuve le budget révisé de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi en date du 16 septembre 2022 et accepte le montant de la contribution révisée de la Ville au montant de 35 741 \$.

22-11-309  
(suite)

Que ce conseil autorise le paiement du montant supplémentaire dû soit de 19 \$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-310

**Octroi de contrat – collecte des conteneurs**

Considérant que le contrat actuel de la collecte des conteneurs et du transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables vient à échéance le 31 décembre 2022;

Considérant que la Ville de Bedford n'a reçu aucune soumission pour son appel d'offres BED20220829 pour la collecte des conteneurs 2023 plus une année d'option;

Considérant que le nouvel appel d'offres BED20220928 a été publié sur SEAO pour couvrir les services de collecte et de transport des matières résiduelles pour les années 2023-2024 et 2025;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu deux (2) soumissions conformes en réponse à cet appel d'offres :

APPEL D'OFFRES BED20220928	
9166-2452 Qc Inc (NOPAC)	SERVICES RICOVA INC.
149 186,96\$ taxes incluses	412 091,30\$ taxes incluses

Considérant que le prix unitaire pour l'ajout d'un conteneur de verre lorsque la Ville en fait la demande sera de 75,00\$ (taxes en sus) pour 2023-2024 et 2025.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie le contrat pour la collecte des conteneurs et transport des ordures ménagères, du verre et des matières recyclables à la compagnie 9166-2452 Qc Inc. également appelé NOPAC, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 selon les conditions stipulées à l'appel d'offres BED20220928, et ce, pour un montant de 129 756 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-311

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-25**

Le conseiller Yves Gnocchini donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 699-22-25 amendement le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford).

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-22-25 amendement le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin d'agrandir la zone PB-8 à même la zone PA-2 (Résidence Bedford) ».

ADOPTÉE

22-11-312

**Demande de modification du règlement de zonage pour Atelier Tréma**

Considérant la demande soumise par Atelier Tréma visant l'élargissement des usages commerciaux permis dans la zone IA-1;

Considérant que le Comité a rencontré les propriétaires de l'Atelier Tréma, afin de connaître l'étendue des activités envisagées par les demandeurs;

Considérant que la demande soumise par Atelier Tréma vise l'établissement des activités suivantes :

- Restaurant
- Vente d'alcool
- Service de boisson alcoolisée
- Vente d'article au détail

Considérant que le Comité considère opportun d'encourager l'agrandissement des activités de l'entreprise;

Considérant que le Comité ne considère pas opportun d'élargir les activités permises dans la zone IA-1 et recommande de conserver un certain contrôle des activités pouvant être autorisées dans le secteur visé.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, entame les procédures d'acceptation du projet par le processus de PPCMOI. À cette fin, le demandeur devra soumettre les documents exigés au règlement de PPCMOI.

ADOPTÉE

22-11-313

**Adoption du règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de permettre le projet La Relance**

Considérant que le 6 septembre 2022, un avis de motion et le dépôt du projet de règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé règlement sur le zonage afin de permettre le projet La Relance a été donné;

Considérant que la Loi sur l'aménagement de l'urbanisme permet à une ville de modifier ce règlement;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 octobre 2022 et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté afin de s'exprimer à ce sujet;

Considérant qu'un second projet de règlement a été adopté le 4 octobre 2022;

Considérant qu'un registre a été tenu en date du 24 octobre 2002 et qu'aucune personne habile à voter a signé le registre.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil adopte le règlement 699-22-24 amendant le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage afin de permettre le projet La Relance.

ADOPTÉE



22-11-314

**Autorisation de signature d'un acte de servitude temporaire de travail dans le projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des transports du Québec**

Considérant que des travaux de réfection du pont du ruisseau Groat sont prévus en 2024;

Considérant que les travaux nécessitent la signature d'un acte de servitude temporaire de travail pour permettre les travaux sur les terrains de la Ville.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer au nom de la Ville l'acte de servitude temporaire de travail dans le projet de reconstruction du pont du ruisseau Groat avec le ministère des transports du Québec.

ADOPTÉE

22-11-315

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement 625-22-5 – Circulation et stationnement**

Le conseiller Pierre Le Blanc donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du règlement 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 625-22-5 concernant la circulation et le stationnement ».

ADOPTÉE

22-11-316

**Autorisation paiement – Décompte progressif 3 – Réfection des rues Dutch et Clays**

Considérant l'octroi d'un contrat à « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc. » pour les travaux de réfection des rues Dutch et Clays en 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-05-157 et pour un montant de 1 465 296,13\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.1 pour les travaux réalisés jusqu'au 25 août 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-09-261 et pour un montant de 264 819,62\$ incluant les taxes;

Considérant le paiement du décompte No.2 pour les travaux réalisés jusqu'au 28 septembre 2022, et ce, en vertu de la résolution 22-10-296 et pour un montant de 485 092,17\$ incluant les taxes;

Considérant la vérification du décompte No.3 pour les travaux réalisés jusqu'au 26 octobre 2022 et la recommandation de paiement faites par Tetra Tech pour un montant de 244 358,70\$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise le paiement du décompte No.3 au montant de 212 532,03\$, plus les taxes applicables à l'entrepreneur « G.J. Ménard Aménagement Paysager Inc ».

« Je, directeur général de la ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-317

**Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 187 313.24\$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 28 octobre 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-11-318

**Autorisation de signature d'une entente – Station de surveillance hydrométrique**

Considérant la demande de Service météorologique du Canada pour le remplacement de la station de surveillance hydrométrique à l'usine de filtration de la Ville de Bedford;

Considérant que les parties se sont entendus sur l'emplacement de l'installation de la station de surveillance hydrométrique;

Considérant l'entente à intervenir entre les deux parties.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le directeur général à signer ladite entente au nom de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-11-319

**Demande de révision des limites de vitesse à 40 km/h sur la rue Dutch (route 235) entre les rues Philipsburg et Taylor**

Considérant la réfection de la rue Dutch (route 235);

Considérant l'ajout d'un trottoir pour augmenter la sécurité des piétons et des écoliers sur cette rue;

Considérant que ce tronçon de 50 km/h de la route 235 est fortement achalandé et partagé entre divers types d'usagers, automobiles, motocyclettes, vélos, tracteurs et machinerie agricole, camions poids lourds et camions hors norme;

Considérant que la vitesse pratiquée par les véhicules dans ce secteur est élevée et est susceptible de présenter des risques en matière de sécurité.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que le conseil municipal demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réviser à la baisse la vitesse sur la rue Dutch (route 235) entre les rues Philipsburg et Taylor à Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 28 octobre sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen demande s'il est possible que la Ville de Bedford dépose une requête auprès du MTQ afin de réduire la vitesse à 40km/h sur la rue Rivière.
- Un citoyen nous questionne à savoir s'il y aura entrave à la circulation sur la rue Rivière lors des travaux de démolition prévus par le MTQ pour la construction du nouveau pont Groat.
- Un citoyen souhaite connaître la raison pour laquelle les fils électriques ne seront pas enfouis lors des travaux du projet La Relance.
- Un citoyen demande quels seront les degrés de Kelvin des nouveaux lampadaires en processus d'installation sur le territoire de la Ville de Bedford.

22-11-320

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que la séance soit levée à 19h57

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier